



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Périgueux, le 24 février 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de l'accord départemental de relance entre l'État et le Conseil départemental de la Dordogne

Mercredi 24 février 2021, Frédéric PERISSAT, Préfet de la Dordogne a signé avec Germinal PEIRO, Président du Conseil départemental, l'accord départemental de relance entre l'État et le conseil départemental de la Dordogne.

L'accord de relance exprime et consacre l'ambition commune de l'État et du département d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise économique, qui s'est soldée par une baisse de 8,3 % du PIB en 2020. Cette baisse, moins forte qu'attendue, a en effet pu être atténuée par les nombreux dispositifs de soutien à l'activité économique, qui ont largement été sollicités par les entreprises de Dordogne (476 M€ de prêts de trésorerie garantis par l'État, 91 M€ versés au titre du fonds de solidarité, et 87 M€ versés au titre de l'activité partielle).

France Relance produit d'ores-et-déjà des effets concrets en Dordogne. Près de 70 M€ de financements ont déjà été accordés dans le département à des entreprises, des collectivités ou des particuliers au titre des trois volets du plan (écologie, compétitivité et cohésion).

L'accord signé aujourd'hui vise à mettre en œuvre de manière collective France relance pour traduire sur le territoire les objectifs de ce dernier, de manière rapide et efficiente, en multipliant l'effet de levier des financements publics.

A titre d'exemple, en matière d'écologie, 5 M€ seront mobilisés pour soutenir l'investissement du département en rénovation thermique en 2021 et 2022, dont près de 4 M€ dès 2021, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement départemental.

En matière de compétitivité, l'État apportera un soutien financier aux opérations menées par les collectivités pour la réalisation de projets alimentaires territoriaux et le développement des circuits courts, via la dotation de soutien à l'investissement local ou la dotation d'équipement pour les territoires ruraux.

En matière de cohésion, l'État apportera un financement de 45 M€ pour la seconde phase du déploiement du très haut débit en Dordogne, avec comme objectif le rattachement de toutes les habitations de Dordogne à la fibre dès 2025.

